

## Diversité des cultures dans l'assolement 2014/2015 ?

Question :

*Je prépare mon assolement pour la prochaine campagne. Avec la réforme de la PAC, quels sont les éléments à prendre en compte ?*

Réponse :

Comme vous le savez, dans la nouvelle PAC qui va rentrer en application pour 2015, autour de 30 % des aides directes découplées seront conditionnés au respect de règles environnementales dénommées « verdissement ».

Parmi ces règles, figure la **diversification des cultures dans l'assolement**, selon les dispositions suivantes, basées la surface en terre arable (Surface arable = SAU – (Prairies perm. + PT de plus de 5 ans + Cult. pérennes) :

- Surface arable inférieure à 10 ha : pas d'obligation de diversification ;
- Surface arable comprise entre 10 ha et 30 ha : obligation d'avoir 2 cultures, dont la principale en dessous de 75 % de la surface arable ;
- Surface arable supérieure à 30 ha : obligation d'avoir 3 cultures différentes :
  - Culture principale en dessous de 75 % de la surface arable ;
  - Les 2 plus importantes cultures en dessous de 95 % de la surface arable ;
- Il n'y a pas d'obligation de diversification dans les cas suivants :
  - Surface en prairies temporaires et/ou jachère supérieure à 75 % et surface arable restante en dessous de 30 ha ;
  - Surface en pâturages permanents supérieure à 75 % de la SAU et surface arable en dessous de 30 ha ;
- Les cultures sont distinguées en fonction de leur genre botanique - Exemples :
  - Toutes les variétés de maïs : une seule culture ;
  - Orge d'hiver et orge de printemps : 2 cultures ;
  - Les cultures mélangées sont considérées spécifiquement en tant que mélange(s) ;
  - Les cultures dérobées et intermédiaires ne sont pas prises en compte.

**Attention, toutes ces dispositions, encore actuellement en débat, ne sont pas définitivement validées. Elles sont présentées ici à titre indicatif afin de vous permettre d'anticiper vos assolements.**

Alain GUILLON – Aurélie FOURNIER  
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ ..... Vivonne  
..... 05.49.36.33.60

☎ ..... Bonneuil Matours  
..... 05.49.85.87.80

☎ ..... Montmorillon  
..... 05.49.91.01.15

☎ ..... Mirebeau  
..... 05.49.50.44.29